L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 14 DÉCEMBRE 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEUX manœuvres sachant parfaitement traiter les liqueurs et les vins étrangers et fabriquer le champagne désirent trouver de l'emploi. Ils ont acquis une longue expérience en France, en Espagne, en Italie et en Californie. Bonnes références données. S'adresser J. D. B., Bureau de l'ABEILLE. 14 déc—1f

DEMANDE de place.—Un jeune homme de 18 ans, parlant l'espagnol et l'anglais, et qui connaît parfaitement la ville, désirerait s'employer comme collecteur, ou trouver une place quelconque dans un bureau où il pourrait se rendre utile. Il fournira de bonnes références. S'adresser au No 161, rue Jackson. 7 déc—10f

UN français (Alsacien-Lorrain) médecin de profession, récemment arrivé à la Nlle-Orléans, désirerait trouver dans cette capitale, ou ailleurs dans la campagne, une place de professeur ; il se rendra en même temps utile à la famille comme médecin. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol et l'allemand. S'adresser No 126 rue de Chartres. 6 dé—

DEMANDES.

ON demande—Une servante française. S'adresser au café du "Progrès" coin Bienville et Passage de la Bourse. 14déc—1f

A VENDRE.

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, de 40 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, à 1 1/2 heure de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 123 rue Commune. 1er déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,390—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Emma Buckenmeyer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN
10 déc—10 14 18 Greffier.

Edouard Toujan vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,556—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edouard Toujan, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
6 déc—6 11 15

Succession de Joseph Lawrence (Levasta).

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,599—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Emma Buckenmeyer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN
10 déc—10 14 18 Greffier.

PAR LE CONSTABLE.

H. Saloy contre J. A. Bonet.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 10,063.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 24 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 déc—13, 20, 24

Mme Vve P. Lehoc contre Mme Penn.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 10,059—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 21 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir :
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
10 déc—10 16 21

P. A. Bacas contre Silvain Guilhaus.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9946.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI 17 décembre 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Comptoir, vitrine, lingé pour hommes, femmes et enfants, etc., etc., saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 déc—7 13 17

James A. Vignaud & Co., vs George Meppé.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,157—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No. 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 19 décembre 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de groceries, vins, liqueurs, etc., etc., saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 déc—7 14 19.

D. A. et H. M. Hackney vs. Louis J. Wasse.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No. 13,155—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rosier, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique sur les lieux, dans l'Ilet borné par les rues Napoléon, St. Louis, Toulouse et Alexander, LUNDI 15 décembre 1887, à midi, la propriété suivante, à savoir :
Un lot de feux d'artifices bombes, etc.
Un lot de meubles, et une pièce de terre à bâtir et une vache et veau, d'après un inventaire enlissé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HOEN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
6déc—6,10,15.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Louis Carrère vs ses Créanciers—No 22,791—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Louis Carrère, soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et allée par devant J. Henry Farcelle, notaire en cette ville, à son bureau No 49 Passage de la Bourse, le MERCREDI, 28 jour de décembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affires du dit pétitionnaire et de faire un rapport de ses affires et de recevoir, ou non, les propositions de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Benjamin Cry, notaire en cette ville, MERCREDI, le 31 jour de décembre 1887, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affires qui nécessitent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre le pétitionnaire et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 décembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
8 déc—2 11 21 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Picard soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Benjamin Cry, notaire en cette ville, MERCREDI, le 31 jour de décembre 1887, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affires qui nécessitent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre le pétitionnaire et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 décembre 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 déc—2 11 21

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,494—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Pierre Ferrand soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Benjamin Cry, notaire en cette ville, le MERCREDI 21 décembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de voter et délibérer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que M. J. Jouenal, Mag. Avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire ; que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre le pétitionnaire et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 13 novembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov—27 déc 4 jan

Succession de M. et Mme George G. Bauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,734—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Bauer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8déc—2 12 17

Succession de Trebe Rev. Mgr. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,276—Division A.—Attendu que le Rév. Père J. Farrelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Très Rév. Mgr. P. F. Allen, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, leurs réclamations sur les quelles il ne saurait faire droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
8déc—2 12 17

ASSURANCES

Quatrième Etat Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurances du Sud.

(SOUTHERN INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant année écoulée le 31 Décembre 1886 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie	$375,276
Sur les risques de rivière	16,224
Sur les risques de mer	2,359 64
	$394,861 60
A ajouter : Primes non acquises de 1885	40,589 31
Total des primes	$435,450 91
A ajouter : Intérêt et profits et pertes	$ 34,949 04
Sauvetages	436 68
	$1,975 70
Revenu total	$360,426 61
A déduire : Pertes payées— Sur les risques d'incendie	$ 120,616 67
Sur les risques de rivière	4,864 33
Sur les risques maritimes	1,965 54
	$127,446 74
Primes remboursées, commissions, non utilisées et réductions	77,947 65
Réassurances	14,487 18
Taxes et licences	3,980 04
Dépenses, salaires, Board of underwriters, Poste, Publicité de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, Joyce, Impressions, etc.	30,426 9
	$254,270 54
Surplus	$126,156 07
Dividendes payés en juillet 1886	$ 12,000 00
Réservé pour risques non expirés	70,942 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,266 01
Balance	18,958 06
	$126,156

ACTIF—VALEURS SELON LE 8 DUCQUE MARCHÉ.

Argent comptant	$ 50,289 54
$100,000 bons 8 pour cent des Etats-Unis, avec intérêt	$101,250 00
$120,000 bons consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans (émission Crescent)	120,000
$50,000 bons à prime, de la ville de la Nlle-Orléans	56,500 00
$30,000 bons à pour cent de la Louisiane	16,025 00
	$303,775 09
Prêts sur demandes (garantie par nantissement)	36,196 16
1 action N. O. Produce Exchange	50 00
1 action N. O. Cotton Exchange	75 00
25 actions N. O. Gaslight Co.	625 00
Un bon du St Bernard Steam Engine Fire Co.	50 00
Prime en course de collection	37,639 68
Meubles, accessoires, coffres-forts, bonnpage, etc.	2,000 00
	$439,809 29

PASSIF.

Capital-actions payé	$300,000 00
Fonds de réserve	3,356 96
Dividendes non payés	1,024 62
Réservé pour risques non expirés	70,942 00
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	34,956 01
Comptes divers non payés de décembre 1886	1,062 89
Profits et pertes (exclusivement du dividende de juillet 1886)	18,358 06
	$429,600 29

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 12 janvier 1887.
M. T. DUCROS, Notaire.

A une réunion du Conseil des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 11 courant, il a été décidé de payer aux actionnaires de cette Société, l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, et de porter le fonds de réserve, de deux mille quatre-vingt-huit dollars, 06 cts, ($2,088.06) au crédit de fonds de réserve.
SCOTT MCGEEHEE, Secrétaire
Commissaires.
1an—1m

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

Bureau No 88 rue du Camp.

DOUZIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie un compte-rendu de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886 :

Primes sur risques d'incendie	$ 99,705 12
" " de rivière	3,399 55
" " maritimes	3,427 90
	$106,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885	29,612 70
	$136,145 27

A déduire :	
Pertes d'incendie	$40,505 97
Pertes de rivière	2,084 50
Pertes maritimes	1,952 85
Réduction	10,071 41
Réassurances	10,070 71
Primes remboursées	9,802 79
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer, Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	16,349 52
	$87,127 86
Réservé pour pertes non réglées	$8,421 56
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,807 22
Intérêt et dividende déclarés ici	15,318 81
Réservé pour primes non acquises de 1886	22,950 82
	$49,098 43

La Compagnie possède l'actif suivant :

Billets d'action	$4,918 23
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 29
Billets à ordre	5,336 56
Propriétés foncières	15,000 00
Argent comptant en argent en banque	69,304 94
Primes en voie de collection	29,465 89
Meubles de bureau, etc.	4,448 53
	$291,223 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividende	24,943 53
Réserve pour primes non acquises	112,848 35
Fonds de réserve et surplus	20,000
	$291,223 44

Exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte, tirée dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BRENNER, Président.

Fait sous serment pardevant moi, le 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer aux actionnaires un dividende semestriel, sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, ainsi à tout de QUINZE POUR CENT par an.
VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes acquises et gagnées.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. BRENNER, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
R. H. BERKHOFT,	PHIL. BECK,
E. PERRILLIAT,	J. ROGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C. T. GOCHE,	CHAS HEMARD,
A. M. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MOINNIS	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO TREMAN,	JNO. EVERETT.

26 nov/Mar Jan—7 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Vignes vs. ses créanciers—No 22,538.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Pierre Emile Vignes soit convoquée et tenue pardevant A. A. Ker, notaire, à Jackson, No 1 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 15 jour de décembre 1887, à 11 heures a. m., dans le but de voter et délibérer sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que M. J. Jouenal, Mag. Avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire ; que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre le pétitionnaire et les biens du dit pétitionnaire soient suspendus.
Nlle-Orléans, 13 novembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 nov—27 déc 4 jan

L'ABEILLE

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

— ET —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS :

VS.....CHARTRES.....VS

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Trois mois	1 00
Un mois	25

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels se font en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 10 JANVIER 1888.

GROS LOT :

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	200	20,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$200	$20,000
100 " "	300	30,000
100 " "	400	40,000
1000 " de terminaison	50	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$555,000

Pour les Clubs ou toute autre institution s'adresser en consignée. Votre écriture devra être distinctée et la signature lisible. On s'adresse un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plus.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres enregistrées. Mandats courants par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lsa.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de nos lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution des plus fortes et des plus connues dans cette ville, dont la sécurité est la plus parfaite. Dites-vous donc des conséquences de cette nature.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 72 RUE DE CHARTRES,

Entre Conti et Bienville.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du 2me et du 3me districts.

Succession de Charles Stiegler et de son épouse.

Maison-cottage en bois, à un étage,

No 376 rue St Philippe, entre Miro et Tonti.

Cinq magasins en briques à trois étages,

Nos 80, 81, 82, 83 et 84 rue Peters (ci-devant Levée) coin Mandeville.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY—Albert A. Brignogni, encanteur, Bureau: 36 et 38 rue Royale—Le SAMEDI, 7 janvier 1888, à midi, Succession de Charles Stiegler et de son épouse, Amélie Stiegler, née Rieps. Nos 21,767 et 19,509 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, en 2 lots de deux ordres, l'un lauré et signé le 16 septembre 1887 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C ; par le second lauré et signé le 16 septembre 1887 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C ; par la Cour d'Orléans, dans l'affaire de la succession de feu Charles Stiegler, No 21,787 du dossier de la dite Cour ; et l'autre lauré et signé le 26 septembre 1887, par le dit Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, siégeant à la place de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District Division D, dans le moment absent de la ville, dans l'affaire de la succession de Mme Amélie Stiegler, née Rieps, épouse de feu Charles Stiegler, No 19,509 du dossier de la dite Cour ; et deux ordres additionnels signés dans la dite succession, et signés le 16 novembre 1887 par les juges respectifs, la propriété ci-après décrite sera vendue aux conditions suivantes :

Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 2e district de cette ville, dans l'Ilet 294, borné par les rues St Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du No. 2 sur un croquis joint à l'acte de vente de Pat Charles Stiegler. Le dit lot mesure 32 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec la portion de terre mentoyenne, savoir :

Une portion de terre dans le 2e district de cette ville, dans l'Ilet 294, borné par les rues St. Philippe, Tonti, Dumaine et Miro, faisant partie du lot No. 2, mentionné dans la dite acquisition et représentant la partie du fond. Cette portion de terre mesure 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues St. Philippe, et Dumaine et 34 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos. 1 et 3 de la dite acquisition.

Cette portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'acquisition ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chacune des lignes parallèles aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chacune des lignes parallèles aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite acquisition.

Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite acquisition et mesurant 48 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de la ligne obliquée dans la direction de la rue St-Philippe, de 34 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St. Philippe et obliquée dans la direction de la rue Tonti, de 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant du portion du lot No 4 ci-dessus.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à charrette, écurie, cabinets, citerne, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.

Une pièce de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, désigné par les numéros 81 et 82 Peters, et 19 et 20 Rue des Armes, déjà grevée d'un droit d'usufruit en faveur de Mme Charles Stiegler en date du 11 février 1882, dans l'Ilet borné par les rues Peters (autrefois Levée), Espagne, Mandeville et Decatur (autrefois Victory), et mesurant ensemble :

Le lot A mesure 19 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 100 pieds sur la rue Mandeville de 80 pieds 1 pouce 4 lignes, et 80 pieds 7 lignes de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot B, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 2 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme résidence et bar room, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance, citerne, etc., etc., et désigné par le No 80 rue Peters.

Le lot B mesure 19 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 100 pieds 7 pouces sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et 80 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, avec l'usage de l'allée ci-dessus mentionnée.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme cuisine, une cuisine en briques à deux étages, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., etc., et désigné par le No 81 rue Peters.

Le lot C mesure 19 pieds 4 lignes de face à la rue Peters sur une profondeur de 80 pieds 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot B, et 80 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot D, avec l'usage d'une allée en commun et faisant face à la rue Mandeville, mesurant 2 pieds 10 pouces 4 lignes.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages occupé comme cuisine, lieux d'aisance en briques, citerne, etc., et désigné par le No 82 rue Peters.

Le lot D mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot C, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 83 rue Peters.

Le lot E mesure 19 pieds de face à la rue Peters sur 79 pieds 11 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot D, et 79 pieds 11 pouces 1 ligne sur la ligne latérale, avec l'usage de l'allée ci-dessus.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages, avec dépendances, lieux d'aisance, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

Ces 5 lots de terre ci-dessus décrits ont été acquis par ces présentes de Mme Charles Stiegler, née Amélie Rieps, épouse en premières noces de feu Charles Stiegler, suivant actes passés devant O. Villeré, notaire, le 22 mars 1882.

Les améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages occupé comme magasin de "dry goods" et articles d'variété, sans commerce spiritueux, avec cuisine en briques, citerne, etc., et désigné par le No 84 rue Peters.

Toutes les descriptions des dites propriétés ci-dessus mentionnées sont telles qu'elles apparaissent par les titres et se référant aux plans et croquis dressés par Arthur de Armas, sous voyer, et déposés au bureau de John R. Léger, notaire, 96 rue Royale.

Conditions—Une moitié en plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste en crédit d'une année par des billets garantis par hypothèques avec lien du vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt jusqu'à parfait paiement. Les billets devront être assurés jusqu'au jour du dit paiement, et la police en les polices d'assurance transférées à la dite succession et tenues en dépôt par le dit vendeur, avec cinq pour cent de plus de prime pour le recouvrement des billets, l'acquéreur paiera 5 pour cent, honoraires d'avocat sur le montant du Rôle.

Les actes de vente pardevant John R. Léger, notaire, 96 Rue Royale, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé de l'acquéreur au moment de la adjudication.
4 déc—4 10 17 24 31—janv 7

PAR W. I. HODGSON

Une plantation de valeur, 7 1/2 lignes plus haut que la Nlle-Orléans Sur le fleuve Mississippi.

Ayant environ 1400 acres de terre, Dans la paroisse St-Charles, Avec résidence, Sucrerie, Machines, et tout le matériel nécessaire.

Dans l'affaire des mineurs Schwabacher.

Succession Samuel Friedlander et sa femme, tous deux décédés.

Vente pour un partage.

A l'encan.

Conditions faciles.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 7 janvier 1888, à 11 heures a. m., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, de la dite Cour Civile de District, étant jugement de partage, laquelle dite affaire est actuellement consolidée avec la succession de feu Samuel Friedlander, dans l'affaire No 2,363, Division D, de la dite Cour ; et en vertu de, et conformément à un ordre de la dite Cour, rendu dans la dite affaire, le 29 novembre 1887, homologuant une assemblée de famille tenue devant W. O. Hart, notaire, aux noms des mineurs Frederick Schwabacher et Henry Schwabacher, le 23 novembre 1887, il sera vendu, à l'encan :

Une plantation dans la paroisse St. Charles.

1° Une plantation située dans la paroisse St. Charles, au est Etat, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ 7 1/2 lieues au dessous de la Nouvelle-Orléans et favorablement connue sous le nom de la Plantation Schwabacher, et mesurant 7 3/4 arpents plus ou moins de face au dit fleuve, 3 arpents 9 toises et demi 4 pieds environ de profondeur conséquemment 1 1/2 acres environ de la dite terre ayant une profondeur de 40 arpents bornée à la limite ou ligne de l'Etat Lafourche, et à la limite inférieure par la propriété appartenant anciennement à Pierre Sauvé, appartenant actuellement à M. Dugnaud, connue comme le "Lone Star Plantation" ensemble avec toutes les améliorations et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, servitudes, privilèges et appartenant et ayant 295 et 29/100 acres.

2° Un autre morceau de terre situé au fond de et contigu à la Plantation décrite et désignée ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chaque ligne parallèle aux rues Dumaine et Bienville, et 25 pieds 6 pouces sur chaque ligne parallèle aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos. 1 et 2 de la dite acquisition.

Cette portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 4 de l'acquisition ci-dessus, mesurant 17 pieds sur chaque ligne parallèle aux rues Dumaine et St-Philippe, et 25 pieds 6 pouces sur chaque ligne parallèle aux rues Tonti et Miro, le séparant des lots Nos 3 et 5 de la dite acquisition.

Une autre portion de terre, dans le même ilet, faisant partie et formant le fond du lot No 5 de la dite acquisition et mesurant 48 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti, de la ligne obliquée dans la direction de la rue St-Philippe, de 34 pieds 1 pouce 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue St. Philippe et obliquée dans la direction de la rue Tonti, de 25 pieds 6 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tonti et le séparant du portion du lot No 4 ci-dessus.

Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage avec trois chambres, cuisine, hangar à charrette, écurie, cabinets, citerne, etc., et désigné par le No municipal 376 rue St. Philippe.

Une pièce de terre av